



Rapport annuel 2004

Travail.Suisse

Sommaire

Préface Hugo Fasel	4
1. Organisation et activité	6
2. Economie et finances	9
3. Egalité des droits entre femmes et hommes	10
4. Politique sociale	12
5. Politique des étrangers	14
6. Politique européenne	15
7. Politique de formation	15
8. Politique de l'environnement	17
9. Élections fédérales	18
10. Informations et relations avec le public	21
11. Institut de formation ARC	23
12. Oeuvre d'entraide Brücke · Le Pont	24
13. Représentations de Travail.Suisse	26
14. Effectif des membres des organisations affiliées	29
15. Adresses	30



2004, une année intense et fructueuse

Pour Travail.Suisse, 2004 a été aussi fructueuse sur le plan des succès obtenus qu'exigeante en termes de labeur. En effet, l'actualité a concerné les travailleurs à plus d'un titre. Nous sommes parvenus à contribuer à la formation de l'opinion et à nous imposer dans certains domaines. Grâce à un bon travail médiatique, nous avons su mettre en valeur nos positions à la «bourse des idées et des opinions».

En matière de politique économique, le grand défi à relever était le chômage. Car malgré les bénéfiques juteux engrangés par de grandes entreprises, force est de constater que la situation de l'emploi ne s'est guère améliorée et que le nombre des chômeurs en fin de droit a augmenté de manière significative. En conséquence, la question de la redistribution des fruits de la croissance se pose toujours plus nettement. Les salaires des managers notamment sont la cause d'un mécontentement général.

Travail.Suisse n'accepte pas la décision prise par le Parlement d'étendre le travail dominical. Nous avons d'ailleurs déjà déposé le référendum y relatif auprès de la Chancellerie fédérale.

En vue des délibérations prévues à la Commission de politique sociale du Conseil national, nous avons préparé notre initiative intitulée «Pour

de plus justes allocations pour enfants!» dans les moindres détails. L'idée de réglementer les allocations pour enfants au niveau fédéral ainsi que d'augmenter leur montant à 15 francs par jour, et d'ancrer le principe «un enfant, une allocation» ont recueilli une vaste approbation.

Sur le plan de la politique sociale, la lutte menée à propos de l'âge de la retraite continue. Nous sommes arrivés à combattre la 11e révision de l'AVS puisque le peuple a rejeté très clairement le démantèlement prévu. Le marathon des révisions autour de la LPP a pris fin bien que les grandes compagnies d'assurance aient exercé une forte pression au Parlement à l'encontre du projet. La nouvelle loi constitue une avancée considérable due exclusivement à la ténacité que nous avons appliquée à notre travail d'information. Une nouvelle révision de l'AI, qui doit renforcer l'intégration, est d'ores et déjà en préparation.

Pour sa part, la politique des étrangers a vu régner un climat pour le moins inhospitalier: la naturalisation facilitée a essuyé un refus malgré l'engagement fort de Travail.Suisse en faveur du projet. Il est certain que la xénophobie continuera à nous préoccuper à l'avenir. En publiant un manuel pour une meilleure intégration des étrangers/ères sur le lieu de travail, nous avons signalé notre opposition à cette montée de la xénophobie. Quant aux mesures d'accompagnement à l'élargissement de l'Europe vers l'Est, leur amélioration a requis passablement de travail. Après les succès remportés au Parlement, il s'agit maintenant de gagner la votation.

La mise en oeuvre de la Loi sur la formation professionnelle va bon train. A cet égard, Travail.Suisse a eu l'occasion de siéger dans différentes commissions qui ont planché sur la LFPr. La problématique majeure fut en 2004 la pénurie des places d'apprentissage.

Par ailleurs, Travail.Suisse a pris une part active à la réalisation de l'assurance-maternité. En-fin! Nous sommes impliqués dans sa mise en oeuvre par le biais du projet «inforMaternité» et jouons un rôle de premier plan pour ce qui est de l'information fournie aux femmes enceintes.

Si j'ai pu venir à bout de cette tâche imposante, c'est grâce à un secrétariat extraordinairement motivé qui ne ménage pas ses efforts et grâce à un Comité prêt à m'accompagner à ce rythme soutenu. J'exprime ici mes remerciements les plus sincères à l'attention de tous les collaborateurs et collaboratrices ainsi que de nos membres.

Hugo Fasel, Conseiller national
Président

1. Organisation et activité

a. Assemblée des délégués

Comme le prévoient les statuts, l'Assemblée des délégués s'est réunie une fois en 2004. Quelque 80 délégués des fédérations et associations régionales suivantes y ont pris part le 7 mai 2004 à Berne:

- Syna
- Employés affiliés VSAM
- Hotel & Gastro Union
- transfair – Syndicat chrétien du personnel du service public et du tertiaire de la Suisse
- Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais SCIV
- Association des organisations suisses des employés de l'industrie chimique et pharmaceutique VSAC
- Association suisse du personnel de laboratoire APL
- Association suisse des employés droguistes DROGA HELVETICA
- Fédération chrétienne des travailleurs et travailleuses hongrois de Suisse VUCAS
- Associations régionales de Saint-Gall, Schaffhouse, Berne, Genève et du Valais

Les délégués ont approuvé les comptes 2003 et décidé de maintenir en l'état la cotisation annuelle ainsi que la contribution au fonds de financement des campagnes. Ils ont élu deux nouveaux membres au Comité de Travail.Suisse: Michel Pillonel, à qui revient le siège de Regula Hartmann pour transfair, et Christina Redolfi, représentante de l'association régionale du Tessin.

L'Assemblée des délégués 2004 s'est consacrée en priorité aux revendications de Travail.Suisse pour une croissance accrue de l'économie suisse. A cet égard, Susanne Blank a présenté un document réunissant douze postulats. Les délégués ont mené une discussion intense et très engagée au sujet des propositions qui leur étaient soumises. Finalement, ils ont renvoyé le document au Comité avec leurs commentaires afin que celui-ci prenne une décision quant à son adoption après modification.



b. Comité

En 2004, le Comité de Travail.Suisse se composait des représentantes et des représentants suivants: Hugo Fasel (Président), Eric Dubuis et Karl Eugster (tous deux de Hotel & Gastro Union); Eric Favre (jusqu'à fin 2004), Max Haas, Chantal Hayoz Clément, Joël Mugny, Franco Narducci et Charles Steck (tous de Syna); Hugo Gerber et Michel Pillonel (tous deux de transfair); Hans Furer (VSAC); Hanspeter Oppliger et Vital G. Stutz (tous deux du VSAM); Christina Redolfi (association régionale du Tessin); Meinrado Robbiani (OCST); Felix Roth (FSIAA et fédérations plus petites, jusqu'à fin 2004); Charlotte Rothenbühler (APL, jusqu'à fin 2004); Bertrand Zufferey (SCIV). Les personnes suivantes ont pris part aux séances du Comité de Travail.Suisse à titre d'observateurs (sans droit de vote): Franz Baumberger, Président de l'Association des Professeurs des Hautes écoles spécialisées (HES-CH) ainsi que Jean-Pierre Monti, Secrétaire général de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police (FSFP).

En janvier 2004, pour la première fois, le Comité est parti en retraite pendant deux jours à Macolin. Les trois points forts de ce colloque furent les discussions relatives aux changements prévus dans le paysage syndical, au défi que représente l'extension de l'UE pour la Suisse – et notamment pour les salarié(e)s de Suisse – et à l'avenir de la prévoyance vieillesse.

Lors de ses séances ordinaires, le Comité a traité les sujets suivants: l'initiative «Pour de plus justes allocations pour enfants!» avant les délibérations au Parlement; l'intégration des migrantes et des migrants sur le lieu de travail; le gouvernement d'entreprise; la 5e révision de l'AI; des mesures d'accompagnement supplémentaires en vue de l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE; Schengen/Dublin; l'initiative «Le bénéfice de la Banque nationale pour l'AVS»; de nouveaux modèles d'horaire de travail; des mesures visant à renforcer la croissance économique en Suisse; la révision de l'AVS suite à la votation remportée en mai; le référendum contre l'extension du travail dominical dans la Loi sur le travail. De plus, le Comité a décidé des mots d'ordre à donner pour les votations agendées en 2004. Il a accordé une attention particulière aux votations du 16 mai 2004 relatives à la 11e révision de l'AVS et au paquet fiscal ainsi qu'aux votations du 26 septembre 2004 concernant la naturalisation facilitée des jeunes étrangers/ères ainsi que l'instauration d'une allocation pour perte de gain uniforme en cas de maternité.

c. Bureau exécutif

La composition du Bureau exécutif de Travail.Suisse est restée la même que l'an dernier: Hugo Fasel (Président), Erwin Müller (responsable des finances), Susanne Blank (responsable de la politique économique), Anna Christen (responsable de la politique d'égalité); Martin Flügel (responsable de la politique sociale), Therese Schmid (responsable des relations publiques), Denis Torche (responsable de la politique des étrangers et de la politique extérieure), Bruno Weber-Gobet (responsable de la politique de formation et de la politique européenne).

Sur le plan administratif, les membres du Bureau exécutif bénéficient du soutien de Pamela Liebenberg et de Marie-Louise Jonin. Pour sa part, Daniel Furter dirige la campagne de l'initiative «Pour de plus justes allocations pour enfants!». A ce titre, il collabore étroitement avec Martin Flügel, responsable de la teneur du projet global. En 2004, ils ont été épaulés par Susanne Maurer, qui a effectué un stage auprès de Travail.Suisse de mai à novembre.

En 2004, le Bureau exécutif de Travail.Suisse s'est réuni à 35 reprises pour traiter de la préparation et de la réalisation des affaires qui lui incombent (voir chapitres suivants).

2. Economie et finances

Extension de la libre circulation des personnes: uniquement avec des mesures d'accompagnement supplémentaires

Le 1er juin 2004, la deuxième étape de la libre circulation des personnes est entrée en vigueur. En conséquence, la Suisse est passée d'une situation où les autorités exerçaient un contrôle sur les conditions de salaire et de travail des travailleurs étrangers à une situation où les commissions tripartites doivent lutter contre les abus. Dans toute la Suisse, les fédérations de Travail.Suisse sont représentées par quelque 25 personnes au sein des commissions tripartites. Pour améliorer la coordination de la mise en œuvre, le Conseiller fédéral et Ministre de l'économie Joseph Deiss a mis sur pied à l'automne une «task force mesures d'accompagnement».

Dans l'optique de l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays de l'UE, les partenaires sociaux ont présenté au Ministre de l'économie une proposition visant à renforcer les mesures d'accompagnement. Il s'agit d'un compromis qui tend à consolider l'instrument de mise en œuvre. Le Parlement a adhéré à cette proposition dans son intégralité. Quant aux Démocrates suisses, ils ont lancé un référendum contre l'extension de la libre circulation des personnes. Le peuple suisse sera appelé à se prononcer en septembre 2005.

Chômage: un taux élevé malgré la reprise conjoncturelle

En dépit de la relance conjoncturelle, le marché du travail demeure en crise. Bien que les carnets de commande des entreprises soient pleins et que celles-ci enregistrent des bénéfices juteux, elles ne créent pas d'emplois. En effet, le taux de chômage moyen est resté extraordinairement élevé en 2004 puisqu'il s'est établi à 3,9 pour cent. Particulièrement inquiétant, le chômage des jeunes affichait un taux de 5,4 pour cent à la fin de l'année. Pour Travail.Suisse, la situation requiert la prise de nouvelles mesures d'emploi spécifiques aux jeunes.

Paquet fiscal: votation remportée

Au début du mois de mai 2004, le peuple a rejeté le paquet fiscal: la population votante avait flairé l'arnaque. Car le projet prévoyait des réductions d'impôts notamment pour les revenus élevés alors que les bas et moyens salaires seraient partis les mains vides. Travail.Suisse a soutenu le réfé-

rendum populaire. Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, les cantons ont aussi lancé un référendum.

En plus du programme d'allègement 03 d'un montant de 3,5 milliards de francs déjà décidé, le Conseil fédéral a ficelé un autre paquet d'économies de 2 milliards. Compte tenu de la meilleure santé des finances fédérales, Travail.Suisse n'a pas considéré le programme d'allègement 04 comme nécessaire. Il faut dire que les causes du déséquilibre du ménage fédéral ne sont pas d'ordre structurel, mais bien conjoncturel. Par ailleurs, le paquet d'économies entraînera une progression du chômage et la suppression d'investissements importants dans les domaines de la formation et des transports.

Le dimanche n'est pas un jour ouvrable

A l'automne 2004, le Parlement a décidé d'autoriser le travail dominical dans les gares et les aéroports. Travail.Suisse et l'Union syndicale suisse ont lancé un référendum contre cette décision. Car, semblable à la rupture d'une digue, la modification de la Loi sur le travail ouvrirait la porte à une libéralisation généralisée du travail dominical. De l'avis de Travail.Suisse, le dimanche doit rester un jour de repos et être protégé en conséquence.

3. Egalité

Une mobilisation réussie pour les femmes enceintes et les mères allaitantes

Dans le domaine de l'égalité, en 2004, Travail.Suisse s'est mobilisé sur deux plans avec succès en faveur des femmes enceintes et des mères allaitantes sur le lieu de travail: d'une part avec la campagne «inforMaternité – pour toutes les femmes en Suisse» et d'autre part dans le camp des partisans du «oui» à une allocation de perte de gain uniforme en cas de maternité.

Une campagne en douze langues

Au début de l'année, la campagne «inforMaternité – pour toutes les femmes en Suisse» a commencé par une conférence de presse. L'écho rencontré a été considérable et la campagne n'a pas manqué son effet. Après quelques semaines déjà, la brochure gratuite intitulée «Etre enceinte au travail» devait être réimprimée. Quant aux infolines, elles ont frisé la saturation. A la fin de l'année, 120 000 brochures gratuites éditées en douze langues



avaient été envoyées et les infolines avaient répondu à 1500 questions. La campagne avait pour but d'informer les femmes enceintes exerçant une activité lucrative de leurs droits – de la protection contre le licenciement aux dispositions spécifiques à la protection de la santé.

L'offre en douze langues (brochure et infolines) s'adressait tout particulièrement aux migrantes puisque, pour faire valoir leurs droits, celles-ci doivent surmonter des obstacles supplémentaires: la langue, leur position souvent faible sur le marché du travail, la peur de perdre son emploi, etc. L'écho positif renvoyé par ces milieux a conforté Travail.Suisse dans ses convictions. En 2004, pour cette campagne, Travail.Suisse a pu compter avec le soutien du Service de consultation pour femmes étrangères et leurs familles (BAFFAM) à Berne, qui a animé les infolines dans les langues non nationales, ainsi qu'avec l'aide financière du Bureau fédéral de l'Egalité entre femmes et hommes et du Bureau suisse de coordination migration et santé reproductive.

Enfin une allocation pour perte de gain en cas de maternité!

Avant la votation, Travail.Suisse s'est engagée en faveur de l'instauration d'une allocation uniforme de perte de gain en cas de maternité. Une conférence de presse a souligné la nécessité absolue d'une allocation de perte de gain uniforme, s'appuyant sur les expériences retirées de la campagne «inforMaternité – pour toutes les femmes de Suisse»; de plus, à l'occasion

d'une journée d'actions, plus de 100 000 cartes ont été distribuées aux passant(e)s (avec un petit cadeau sous forme d'un sachet de graines).

La mobilisation a porté ses fruits: le 26 septembre 2004, le peuple a accepté que soit réglementée de façon uniforme l'allocation de perte de gain en cas de maternité. En conséquence, dès le 1er juillet 2005, toutes les femmes exerçant une activité lucrative percevront 80 pour cent de leur salaire pendant 14 semaines au moins à la naissance d'un enfant.

Pour informer les femmes de cette nouveauté, Travail.Suisse ajoutera les nouvelles dispositions à la brochure «Etre enceinte au travail» et prolongera sa campagne de six mois.

4. Politique sociale

Une initiative fait bouger la politique familiale

Le 18 février 2004, le Conseil fédéral a publié son message relatif à l'initiative «Pour de plus justes allocations pour enfants!». Le Conseil fédéral y reconnaît certes le besoin d'agir dans le domaine des allocations pour enfants, mais il rejette l'initiative pour des motifs financiers et politico-économiques.

La commission compétente du Conseil national a saisi l'occasion des délibérations sur l'initiative pour élaborer une contre-proposition sur la base de l'initiative Fankhauser de 1991. La contre-proposition reprend quelques-unes des revendications contenues dans l'initiative «Pour de plus justes allocations pour enfants!»: à l'avenir, tous les enfants doivent percevoir une allocation, le montant minimum de 200 francs d'allocation pour enfants et de 250 francs d'allocation de formation s'appliquant à l'ensemble des cantons. Le Conseil national débattera de l'initiative et de sa contre-proposition au cours de la session de printemps 2005.

Parallèlement à ces événements politiques, les préparatifs de la campagne ont commencé chez Travail.Suisse. Au printemps, Daniel Furter a endossé ses fonctions de responsable de campagne et en cours d'année, le réseau tissé avec le comité de soutien s'est nettement renforcé.

AVS: le peuple s'oppose au démantèlement

Le 16 mai, la population votante a rejeté massivement la 11e révision de l'AVS. Conjointement à l'Union syndicale suisse, Travail.Suisse et d'autres



organisations ont lancé un référendum qui a abouti. On a ainsi pu éviter le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, la réduction des rentes de veuve ainsi que l'instauration d'un âge de la retraite flexible qui aurait eu des conséquences sociales. Grâce à cette victoire, la flexibilisation de l'âge de la retraite pour toutes les catégories de revenus, pour laquelle Travail.Suisse se bat depuis longtemps, a une deuxième chance que les milieux politiques doivent saisir.

«La réadaptation prime la rente»: les employeurs doivent jouer leur rôle

Les travaux de préparation de la 5e révision et la procédure de consultation y relative ont commencé au lendemain de l'entrée en vigueur de la 4e révision de l'AI. Ces travaux visent notamment à renforcer le principe selon lequel «la réadaptation prime la rente». Travail.Suisse apporte un soutien sans faille à cette orientation fondamentale. Cependant, Travail.Suisse sait qu'une meilleure intégration n'est possible que si les acteurs sont prêts à jouer leur rôle. Car sans une forte implication des employeurs, la 5e révision de l'AI ne saurait atteindre son objectif.

5. Politique des étrangers

Rude climat pour la politique des étrangers

Cette année, la fâcheuse tendance à envisager la présence des étrangers en Suisse seulement sous l'angle de problèmes et d'abus s'est poursuivie. Elle a culminé avec la campagne de l'UDC contre les projets de naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers. Travail.Suisse s'est engagé pour ces projets, en particulier dans le cadre d'un comité de gauche, mais le peuple les a malheureusement rejetés en votation populaire le 26 septembre 2004.

La nouvelle loi sur les étrangers a été adoptée par le Conseil national. Travail.Suisse a fait du lobbying auprès des parlementaires et a écrit de nombreux articles dans son service de presse afin que le projet du Conseil fédéral ne soit pas trop détérioré. Cet objectif a été partiellement atteint au vu du climat de fermeture qui domine en ce moment sur cette question. Il est toutefois à craindre que le Conseil des Etats, au vu des décisions prises par sa commission à la fin 2004, détériore encore un peu plus le projet au printemps 2005. C'est en particulier les restrictions au sujet du regroupement familial (cela ne serait plus un droit mais une possibilité) qu'il s'agira de combattre.

Intégrer et ne pas discriminer au lieu de travail: projet à succès

Notre engagement pour faciliter l'intégration des travailleurs migrants au lieu de travail s'est poursuivi. Cette année, l'accent a été mis sur le volet non-discrimination grâce à un projet qui a reçu le soutien financier du service de lutte contre le racisme de la Confédération. Une journée de sensibilisation a été organisée au mois de juin pour les fédérations de Travail.Suisse. Le guide de l'utilisateur «Prévenir la discrimination raciale et garantir l'égalité de traitement au lieu de travail» a été présenté aux médias le 18 novembre 2004 et a connu un retentissement qui a nettement dépassé nos attentes. De nombreux particuliers et institutions ont commandé le guide. Il est réjouissant qu'il y ait des associations professionnelles, des entreprises ainsi que des responsables des ressources humaines qui le commandent.

6. Politique européenne

Les bilatérales II au centre

En matière de politique européenne, l'année 2004 n'a pas manqué d'intérêt, grâce notamment à la discussion des accords bilatéraux II. Travail.Suisse a pris position aussi bien dans le cadre de la procédure de consultation que lors des auditions au Conseil national et au Conseil des Etats. A l'interne, Travail.Suisse a mis sur pied un groupe de travail consacré à la politique européenne, qui se prépare en vue du rapport élaboré par le Conseil fédéral d'ici à 2006. Travail.Suisse souhaite y réagir de manière compétente dès sa publication et se faire l'écho du point de vue des salariées et des salariés. Travail.Suisse a également pris part régulièrement aux réunions du Comité exécutif de la Confédération Européenne des Syndicats à Bruxelles. En tant qu'organisation suisse de travailleurs, nous nous sommes notamment intéressés aux retombées qu'aurait en Suisse la fameuse «directive Bolkenstein». En outre, pour la première fois, nous avons noué des contacts avec la filiale d'economiesuisse à Bruxelles.

7. Politique de formation

Formation: des décisions à long terme

En matière de politique de formation, certaines des décisions prises déploient leur effet à long terme. On décide aujourd'hui si, demain, nous aurons le niveau de formation apte à nous rendre compétitifs et à créer des emplois. C'est pourquoi Travail.Suisse mobilise beaucoup d'énergie en faveur de la politique de formation. Pour l'année sous revue, nous mettrons en exergue les événements suivants : Bruno Weber-Gobet, responsable de la politique de formation chez Travail.Suisse, a été élu à la nouvelle Commission fédérale de la formation professionnelle (CFFP), où la présidence de la sous-commission «Demandes au sens des articles 54 et 55 LFPr» lui a été confiée. Cette sous-commission pèse de tout son poids dans les décisions relatives à la répartition des quelque 50 millions de francs prévus chaque année pour subventionner les innovations dans le domaine de la formation. Par ailleurs, Travail.Suisse a récemment été élue au bureau de la Commission fédérale des Hautes Ecoles Spécialisées. Enfin, Travail.Suisse a collaboré au sein des deux structures suivantes: le groupe d'experts chargé de la mise en place d'une haute école pour la formation professionnelle et le groupe de travail qui planchait sur l'ordonnance Ecoles supérieures.

Créer davantage de places d'apprentissage avec des projets concrets

Depuis le début de la crise des places d'apprentissage, au milieu des années 90, Travail.Suisse participe de très près à la discussion menée autour de cette problématique. En 2004, Travail.Suisse s'est retrouvée sous le feu des projecteurs suite à une étude comparative entre la Suisse et l'Autriche au sujet de l'évolution de la situation des places d'apprentissage. Cette enquête a révélé d'une part que des projets concrets permettent de créer davantage de places d'apprentissage que des compensations financières, et d'autre part que les instruments mis en oeuvre par la Confédération ont déployé des effets puisque entre 1995 et 2004, plus de 20 000 nouvelles places d'apprentissage ont été créées.

Quatre problèmes clés

En 2004, les prises de position et les opinions de Travail.Suisse relatives à la politique de formation attribuaient la crise de la formation en Suisse aux quatre problèmes suivants:

Le problème de l'égalité des chances: en Suisse, l'égalité des chances n'est pas encore entièrement réalisée. Des enquêtes internationales montrent que la Suisse compte parmi les pays où la corrélation entre «milieu familial» et «réussite scolaire» est la plus forte. Ce ne sont pas les plus doués («les meilleurs») qui réussissent leurs études, mais ceux dont le milieu familial est «meilleur».

Le problème de l'accès à la formation: aujourd'hui, le degré de formation détermine de façon prépondérante les possibilités d'accès au marché du travail et aux biens de notre société. Lorsque des jeunes ne trouvent pas de place d'apprentissage, lorsque des branches ou des entreprises ne financent pas de formation continue – ou alors seulement pour les membres de l'encadrement – ou lorsque le système de formation est trop peu perméable, nous sommes confrontés à un grave problème d'équité: la discrimination par le refus de laisser accéder à la formation.

Le problème structurel de la formation: investir dans la formation peut produire de la croissance économique. Mais seulement si les structures s'y prêtent. En Suisse, les investissements supplémentaires dans la formation risquent d'être aspirés par les structures fédérales actuelles sans déployer d'effet favorable et de contribuer au maintien des structures existantes.



Le problème du manque d'investissement dans les personnes peu coutumières des formations: comparés avec les autres pays du monde, les problèmes de formation dont souffre notre pays touchent moins les personnes très qualifiées que les personnes à faibles qualifications. La relation mentionnée plus haut entre formation et profession exercée par les parents et résultats scolaires des enfants révèle un mal dont pâtit la formation en Suisse: notre pays investit beaucoup trop peu dans la formation (continue) des personnes peu coutumières des formations.

8. Politique de l'environnement

Garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité

En raison de l'évolution dans l'UE et d'une ouverture du marché en Suisse qui se fait sans cadre légal approprié, Travail.Suisse est favorable à une loi sur l'approvisionnement en électricité. Mais nous avons demandé des améliorations au projet soumis en consultation: il manque dans la loi une disposition obligeant l'industrie électrique à prévoir des mesures pour la reconversion et le perfectionnement professionnel du personnel de l'électricité en cas de restructuration. Le marché est aussi trop ouvert au départ et les mesures pour promouvoir le courant d'origine renouvelable sont trop faibles. Au début décembre 2004, le Conseil fédéral a remanié le projet dans une direction favorable à l'économie en prévoyant l'ouverture du marché en une seule étape pour toutes les entreprises et en renonçant au subventionnement direct de la production d'énergies renouvelables. Ce faisant, il affaiblit le consensus sur ce projet et prend le risque d'un nouvel échec du projet en votation populaire bien que cette fois-ci les ménages pourront choisir entre le marché et un approvisionnement garanti à un prix fixe.

Contre l'attaque des milieux pétroliers

Avec leur projet de centime climatique, les milieux pétroliers essaient de torpiller la taxe sur le CO₂. Travail.Suisse est donc intervenu à plusieurs reprises pour réaffirmer son soutien à cette taxe d'incitation qui prévoit d'ailleurs une redistribution de son produit à la population d'une façon favorable aux familles. Nous avons regretté que le Conseil fédéral se soit laissé influencé et ait mis en consultation quatre variantes pour réduire les émissions de CO₂, ce qui a comme conséquence d'affaiblir la proposition originale fixée dans la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂. Seule la variante 1 avec redistribution du produit de la taxe d'incitation à la population permettra d'atteindre les objectifs fixés de réduction des gaz à effet de serre (-10% en 2010). Il ne faut pas non plus oublier que l'introduction d'une taxe incitative sur le CO₂ est positive pour l'économie car elle favorisera la diffusion des technologies au meilleur rendement énergétique et permettra de créer de nouveaux emplois dans les énergies renouvelables.

9. Votations fédérales

Le 8 février 2004: les locataires se défendent

Lors des premières votations de 2004, les citoyennes et les citoyens dotés du droit de vote étaient appelés à se prononcer sur le contre-projet de l'Assemblée fédérale relatif à l'initiative populaire «Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes» ainsi que sur la modification du code des obligations dans le domaine du bail à loyer. Un référendum avait été lancé contre les deux textes, qui furent tous deux rejetés par le peuple: à 62,8 pour cent contre l'initiative Avanti et même à 64,1 pour cent contre la modification du code des obligations relative au bail à loyer. Le Comité de Travail.Suisse avait prôné le «non» aux deux textes soumis au peuple.

Les votantes et les votants ont dit un «oui» relativement clair à l'initiative sur l'internement à vie en l'approuvant à 56,2 pour cent. Travail.Suisse avait renoncé à donner une consigne de vote sur cette initiative populaire.

Le 16 mai 2004: aucune chance pour le démantèlement de l'AVS

Trois fois non, tel fut le verdict prononcé par le peuple le 16 mai 2004, qui n'a laissé aucune chance à la 11e révision de l'AVS (67,9 pour cent de «non»), ni au relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée pour financer l'AVS et l'AI (68,6 pour cent de «non»), ni au paquet fiscal (65,9 pour cent de «non»). Travail.Suisse avait lancé un référendum contre la 11e révision de l'AVS conjointement à d'autres organisations alors que nous avons mené campagne contre le paquet fiscal. Seul mot d'ordre positif donné par Travail.Suisse: le relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée afin de financer l'AVS et l'AI. Satisfaite dans l'ensemble du résultat des votations, Travail.Suisse a déclaré suite au «non» à la 11e révision de l'AVS: «la fixation à 67 ans de l'âge de la retraite est définitivement balayée».

Le 26 septembre 2004: enfin un congé maternité payé pour toutes

Après plusieurs échecs, l'heure était enfin venue le 26 septembre 2004: les votantes et les votants suisses ont approuvé l'allocation uniforme de perte de gain en cas de maternité. Dès le 1er juillet 2005, toutes les mères exerçant une activité lucrative auront droit à une allocation de perte de gain correspondant à 80 pour cent de leur salaire pendant 14 semaines.



55,5 pour cent des citoyens qui ont pris part à la votation ont dit «oui» à cette solution pour laquelle Travail.Suisse a mené tambour battant une campagne à large échelle.

Travail.Suisse s'est déclarée très déçue par le rejet des deux projets de loi sur la naturalisation. 56,8 pour cent des votants ont dit «non» à la naturalisation facilitée des jeunes étrangers/ères de la deuxième génération; quant à l'acquisition de la nationalité par les étrangers/ères de la troisième génération, elle fut rejetée de manière moins catégorique (à 51,6 pour cent), mais rejetée quand même. Pendant la campagne de votation, Travail.Suisse s'était mobilisée en faveur de ces deux projets de loi.

Le peuple a refusé de justesse l'initiative «Services postaux pour tous» (50,2 pour cent de «non»). Le Comité de Travail.Suisse avait donné un mot d'ordre favorable pour lutter contre le démantèlement déjà amorcé du service public.

Le 28 novembre 2004: une majorité de «oui» à la nouvelle péréquation financière

Les dernières votations de l'année 2004 étaient consacrées à la nouvelle péréquation financière ainsi qu'à la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), à l'arrêté fédéral sur un nouveau régime financier et à la loi relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Les trois textes ont obtenu les faveurs du peuple : la nouvelle péréquation financière avec 64,4 pour cent des voix, le nouveau régime financier avec 73,8 pour cent des voix et la loi relative à la recherche sur les cellules souches avec 66,4 pour cent des voix. Travail.Suisse avait rendu publics les mots d'ordre suivants concernant les deux textes relatifs aux finances: «non» à la nouvelle péréquation financière – le transfert de la Confédération aux cantons des prestations réservées aux handicapés s'était notamment heurté au refus du Comité – «oui» en revanche au nouveau régime financier.

10. Information et relations publiques

Forte présence dans les médias

Pendant l'année sous revue, Travail.Suisse a accordé une grande importance à son travail d'information et de relations publiques. Le Service de presse a envoyé 18 éditions aux médias ainsi qu'aux responsables des organisations membres. En outre, par le biais de 60 communiqués de presse, Travail.Suisse a informé de ses positions à l'égard de décisions et de communications publiées par le Conseil fédéral, le Parlement et les organisations patronales. Par ailleurs, en 2004, Travail.Suisse a organisé neuf conférences de presse portant sur les thèmes suivants: la campagne «inforMaternité – pour toutes les femmes en Suisse», l'étude commandée par Travail.Suisse intitulée «Intégration au lieu de travail», la 11e révision de l'AVS, le paquet fiscal, l'allocation de perte de gain en cas de maternité, les revendications salariales pour 2005 et l'appréciation des accords salariaux passés, le manuel «Empêcher la discrimination raciale au lieu de travail» ainsi que le numéro 12 de la brochure Clever portant le titre «Tout savoir sur sa caisse de pension». De plus, des représentant(e)s de Travail.Suisse et de ses organisations membres ont pris part à des conférences de presse opposées au relèvement de l'âge minimum, à l'extension du travail dominical et au paquet fiscal, ou encore favorables aux projets de loi sur

la naturalisation ainsi qu'à une séance d'information à la presse sur les revendications liées à l'entrée en vigueur, le 1er juin, de la deuxième étape de la libre circulation des personnes.

Dans le cadre de l'initiative «Pour de plus justes allocations pour enfants!» et en vue du message du Conseil fédéral et des délibérations au Conseil national, Travail.Suisse a préparé des dossiers exhaustifs bien étayés, distribués aux membres du comité de soutien mais aussi aux médias.

Des campagnes de votation qui ont atteint leur but

En 2004, Travail.Suisse s'est engagée dans plusieurs campagnes de votation. Au premier semestre, la lutte contre la 11e révision de l'AVS et le paquet fiscal ont occupé le devant de la scène alors qu'au second semestre, c'était le tour de l'allocation uniforme de perte de gain en cas de maternité et de la naturalisation facilitée des étrangers/ères de la deuxième et de la troisième génération. Le jeu informatique «Arrêtez Couchepin!» lancé par Travail.Suisse a été cliqué plus de 800 000 fois. Et une centaine de milliers de cartes ont été distribuées aux passant(e)s par Travail.Suisse et ses organisations membres pendant la journée d'actions du 7 septembre 2004, menée sur de nombreux sites en Suisse.

La campagne «inforMaternité – pour toutes les femmes en Suisse», qui visait à informer les futures et les jeunes mamans de leurs droits sur le lieu de travail, a rencontré un écho retentissant. Environ 120 000 brochures ont été distribuées et des réponses ont été données à plus de 1500 questions posées par le biais de l'infoline. Ces chiffres le prouvent : le besoin d'information est énorme.

Depuis 2004, la brochure Clever compte un numéro 11 («Mon contrat de travail est-il o.k. ?») et un numéro 12 («Tout savoir sur sa caisse de pension»). Le numéro 4 («Maîtriser l'apprentissage») a, quant à lui, été adapté aux nouvelles dispositions légales et réédité. En 2004 aussi, les ventes de la brochure Clever ont encore progressé d'environ 10 pour cent pour dépasser le seuil des 20 000.

Approfondir les relations avec le Parlement

En 2004, Travail.Suisse a «institutionnalisé» ses relations avec le Parlement. En effet, le mardi de la deuxième semaine de chaque session, une réunion a lieu avec des membres du Parlement. Objectif premier de ces rencontres : l'échange d'idées, au cours duquel un sujet en particulier est examiné plus en profondeur. Quelque 35 parlementaires de nombreux partis ont déjà pris part à une de ces rencontres avec Travail.Suisse.

11. Institut de formation pour les travailleuses et les travailleurs ARC

Le travail accompli par l'Institut de formation était placé en 2004 sous le signe de la confrontation relative aux subventions fédérales. En novembre 2003, l'Office fédéral de la culture avait communiqué sa décision de réduire de moitié les subventions à la formation culturelle des adultes dès 2005. En conséquence, cinq des sept organisations subventionnées jusqu'alors ne toucheraient plus rien. Parmi elles l'Institut ARC. Avec les autres organisations concernées, l'Institut ARC s'est élevé contre ces coupes dans les subventions et a expliqué aux parlementaires à l'occasion d'innombrables réunions que ces coupes mettraient en péril un travail mené pendant des années. Nos arguments ont convaincu et les subventions ont été budgétisées à nouveau.

A part cela, bien entendu, l'Institut de formation a vaqué à son occupation première: la formation de travailleuses et de travailleurs. La fréquentation des cours était intense, comme le prouve la statistique ci-dessous.

A souligner en particulier: le contrat de collaboration passé avec les Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais (SCIV). ARC Valais a été fondé pour renforcer le travail de formation dans le Bas-Valais. Sous la surveillance d'ARC Suisse, les SCIV gèrent cet institut de formation et en assument la responsabilité financière.

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de cours	20	34	42	77	62	68	70	71	74
Journées de cours							106	114	110
Nbre de participants	560	1119	1288	1405	1016	933	1040	927	1003
Nbre d'heures	209	355.5	402.5	806	774.5	747	802.5	829	864.5
Nbre de participants/h	5354	8040.5	7877	13607	12017	9973	10871.5	10169.5	11082.5
Heures de conférences	324	536.5	583.5	1248.5	1104	1068.5	1076	1077	1044.5
Taille du cours ø	28	32.9	30.6	18.2	16.4	13.7	14.8	13.05	13.55

12. Œuvre d'entraide Brücke · Le Pont

Changement à la direction

A la fin du mois de juillet, Esther B. Oester a quitté Brücke · Le pont pour diriger, en Tanzanie, un projet régional de Solidarmed. Lors de l'apéritif d'adieux, auquel se sont rendus des représentant(e)s de Travail.Suisse et du Mouvement des salariés catholiques ainsi que de nombreux autres ami(e)s de l'œuvre d'entraide, Hugo Fasel, le Président de Brücke · Le pont, ainsi que toute l'équipe, ont remercié Esther B. Oester de son grand engagement, grâce auquel Brücke · Le pont est devenue une œuvre d'entraide reconnue.

En raison de ses obligations de professeur à la Haute école pour le travail social (HSA) à Berne, la nouvelle directrice, Dorothee Guggisberg, n'a pu assumer ses responsabilités que de manière limitée au début. Dès février 2005, elle les assumera totalement. En plus des projets à l'étranger et des processus internes, le contact avec la base en Suisse lui tient à cœur: le contact avec les donateurs/trices et les personnes qui s'engagent bénévolement et généreusement dans la poursuite des objectifs assignés à Brücke · Le pont.

Nouveau lancement de l'action «salaire horaire»

Dans le cadre de l'action salaire horaire, les affiliés de syndicats et d'associations d'employés versent volontairement un salaire horaire par mois au profit de projets de Brücke · Le pont, p. ex. pour la formation de travailleuses dans des pays en voie de développement. Cette formidable action est menée depuis plusieurs années, mais elle requiert un nouvel élan et de nouveaux donateurs/trices. Voilà pourquoi Brücke · Le pont a mis au point un tract (disponible sur commande) sur cette forme particulière de solidarité, dont les premiers exemplaires ont été distribués lors d'assemblées de délégués. D'autres démarches sont prévues afin de trouver de nouveaux donateurs/trices.

Campagnes et collectes

«Les femmes assument la responsabilité», telle est la devise de la campagne de collecte du mois de mai 2004. Les dons ont été versés à des projets mis au point par des femmes en Afrique de l'Ouest et en Amérique centrale. La campagne de Noël a été menée au profit de femmes à Recife (Brésil). Par des campagnes de vente et de collecte, de nombreux bénévoles ont soutenu l'œuvre d'entraide et veillé à faire entrer l'argent dans la caisse. Nous les remercions de tout cœur pour leur engagement en faveur de personnes défavorisées dans des pays en voie de développement.

2006, année du jubilé

En 2006, Brücke · Le pont fêtera ses 50 ans d'existence. Le jubilé sera l'occasion de réunir la grande famille de Brücke · Le pont, à laquelle appartiennent Travail.Suisse et le Mouvement des salariés catholiques, pour célébrer ensemble le travail de développement réalisé. Il s'agira d'attirer l'attention du public sur l'œuvre d'entraide et sur ses tâches, mais aussi de regarder vers l'avenir avec des idées neuves. Une journée de célébration aura lieu à Fribourg le 6 mai 2006 alors que des fêtes se dérouleront de manière décentralisée en Suisse centrale, orientale et dans le nord-est de notre pays. Nous recommandons à toutes les sections des syndicats et du Mouvement des salariés catholiques d'organiser en 2006 une action du jubilé en faveur de l'œuvre d'entraide. Le secrétariat central de Fribourg se réjouit de prendre connaissance de vos idées et projets à l'occasion du jubilé.

13. Représentations de Travail.Suisse

Economie et finances

- Commission fédérale pour les questions conjoncturelles
Membres: Susanne Blank et Vital G. Stutz
- Commission tripartite fédérale mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes
Membres: Susanne Blank et Stefan Unternährer
- Commission fédérale de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage
Membres: Susanne Blank, Hans Furer et Arno Kerst
- Commission fédérale du travail
Membres: Karl Eugster et Arno Kerst
- Commission fédérale pour les questions intéressant le marché de l'emploi
Membres: Susanne Blank et Vital G. Stutz
- Commission de la statistique fédérale
Membre: Susanne Blank
- Commission d'experts pour la statistique économique
Membre: Susanne Blank
- Commission fédérale de conciliation en matière de conflits collectifs de travail
Membres: Peter Allemann et Karl Eugster
- Commission fédérale pour la politique économique extérieure
Membres: Vital G. Stutz et Denis Torche
- Commission d'experts douaniers
Membre: Denis Torche

Egalité

- Commission fédérale pour les questions féminines
Membres: Anna Christen et Suzanne Steiner-Weck

Politique sociale

- Commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité
Membre: Martin Flügel
- Commission fédérale de la prévoyance professionnelle
Membres: Martin Flügel et Vital G. Stutz
- Caisse supplétive LPP, Conseil de fondation
Membres: Martin Flügel et Vital G. Stutz
- Fondation Fonds de garantie LPP, Conseil de fondation
Membre: Vital G. Stutz
- Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, conseil d'administration
Membres: Kar Eugster, Max Haas, Regula Hartmann, Meinrado Robbiani, Vital G. Stutz
- Fonds de compensation de l'AVS, conseil d'administration
Membre: Martin Flügel
- Direction Pro Familia Suisse
Membre: Martin Flügel

Politique des étrangers

- Commission fédérale des étrangers
Membre: Denis Torche

Collaboration internationale

- Commission tripartite fédérale pour les affaires de l'OIT
Membres: Vital G. Stutz et Denis Torche
- Comité exécutif de la Confédération Européenne des Syndicats (CES)
Membres: Hugo Fasel et Bruno Weber-Gobet

Politique de la formation

- Commission fédérale pour la formation professionnelle
Membres: Karl Eugster et Bruno Weber-Gobet
- Sous-commission «Demandes selon art. 54/55 LFP»
Membre: Bruno Weber-Gobet
- Commission fédérale des hautes écoles spécialisées
Membres: Franz Baumberger et Bruno Weber-Gobet
- Commission OFFT «Ordonnance écoles supérieures»
Membre: Bruno Weber-Gobet
- Commission OFFT «Constitution d'une haute école spécialisée pour la formation professionnelle»
Membre: Bruno Weber-Gobet
- Fédération suisse pour la formation continue FSEA, comité
Membre: Bruno Weber-Gobet
- Association CH-Q, comité
Membre: Bruno Weber-Gobet
- Forum Formation continue
Membre: Bruno Weber-Gobet

14. Effectif des membres des organisations affiliées

Effectif des membres le 1er janvier 2004

SYNA	62 491
Organizzazione Cristiano-Sociale Ticinese	37 129
Hotel & Gastro Union	18 119
Employés affiliés VSAM	17 561
transfair	15 019
Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais SCIV	6 468
Association suisse du personnel de laboratoire SLV	1 003 ¹
Association suisse des employés droguistes DROGA HELVETICA	387
Fédération chrétienne des travailleurs et travailleuses hongrois/es en Suisse VUCAS	237
Fédération suisse des inspecteurs et agents d'assurance FSSIA	221 ²
Association des Assistants en Information Documentaire AAID	29
Total	164 195

¹ S'est affilié à la VSAC le 1er janvier 2005

² a quitté Travail.Suisse le 31 décembre 2004

15. Adresses

Secrétariat central

Travail.Suisse

Hopfenweg 21, case postale 5775, 3001 Berne

tél. 031 370 21 11, fax 031 370 21 09

e-mail: info@travailsuisse.ch, www.travailsuisse.ch

Organisations affiliées

SYNA

Josefstrasse 59, case postale, 8031 Zurich

tél. 044 279 71 71, fax 044 279 71 72

e-mail: info@syna.ch, www.syna.ch

Employés affiliés VSAM

Rigiplatz 1, case postale, 8033 Zurich

tél. 044 368 10 30, fax 044 368 10 59

e-mail: info@vsam.ch, www.vsam.ch

Hotel & Gastro Union

Adligenswilerstrasse 29/22, case postale 4870, 6002 Lucerne

tél. 041 418 22 22, fax 041 412 03 72

e-mail: info@hotelgatrunion.ch, www.gastroline.ch

transfair – Syndicat chrétien du personnel des

services publics et du tertiaire de la Suisse

Hopfenweg 21, case postale, 3000 Berne 14

tél. 031 370 21 21, fax. 031 370 21 31

e-mail: zentralsekretariat@transfair.ch, www.transfair.ch

Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais SCIV

Rue de la Porte-Neuve 20, case postale 1312, 1951 Sion

tél. 027 329 60 60, fax 027 329 60 61

e-mail: sciv.sion@bluemail.ch, www.sciv.ch

Organizzazione Cristiano-Sociale Ticinese OCST

Via Balestra 19, 6900 Lugano

tél. 091 921 15 51, fax 091 923 53 65

e-mail: segretariato.cantonale@ocst.com, www.ocst.com

Association des organisations suisses des employés

de l'industrie chimique VSAC

Gerbergasse 26, 4001 Bâle

tél. 061 261 45 45, fax 061 261 46 14

e-mail: info@vsac.ch, www.vvac.ch

Association suisse des employés droguistes DROGA HELVETICA

Gerbergasse 26, case postale 644, 4001 Bâle

tél. 061 261 45 45, fax 061 261 46 14

e-mail: sekretariat@droga-helvetica.ch

www.droga-helvetica.ch

Fédération chrétienne des travailleurs et travailleuses

hongrois/es en Suisse VUCAS

case postale 4132, 8022 Zurich

tél. 044 720 81 45

Association des Assistants en Information Documentaire AAID

Vincent Guillot, Chemin Monastier 6, 1260 Nyon

Autres adresses

Institut de formation ARC

Hopfenweg 21, case postale 5775, 3001 Berne

tél. 031 370 21 11, fax 031 370 21 09

e-mail: arc@travailsuisse.ch, www.travailsuisse.ch

Brücke · Le pont

Rue St-Pierre 12, 1700 Fribourg

tél. 026 425 51 51, fax 026 425 51 50

e-mail: info@bruecke-lepont.ch, www.bruecke-lepont.ch